



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lundi 8 janvier 2018



LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE DANS LE PRIVÉ POUR LA LIBRE DISPOSITION DE LA 4^{ÈME} ET DE LA 5^{ÈME} SEMAINE

SIGNEZ LA PÉTITION !

La dernière réunion NAO sur le temps de travail se tiendra jeudi prochain.

Afin de peser sur la décision que prendra la DG, la CGT et la CFDT vous invitent à signer la pétition que nous vous proposerons dans tous les établissements.

Cette pétition demande de laisser la 4^{ème} et la 5^{ème} semaine de congé à la libre disposition de chacun.

Le 20 décembre dernier, la CFDT a adressé un courrier à M. PETIT le directeur des ressources humaines de la société qui va dans ce sens :

M. Le Directeur,

Suite aux réunions de négociation sur le Temps de Travail, vous nous ferez connaître votre position par l'envoi d'un nouveau projet d'accord courant janvier.

Ce sujet est particulièrement sensible car il impacte la vie privée des salariés et contribue, de ce fait, au mieux-être (ou pas) au travail. Vous ne pouvez que constater qu'ils l'expriment de plus en plus fort.

Dans ce contexte, le PDG fut interpellé encore hier lors du CCE extraordinaire et nous avons noté que sa préoccupation majeure est de faire en sorte que la semaine dite « gruyère » de mai 2018 « devienne un trou » (en congés sur tous les sites) ; pour lui, le reste demeure négociable.

Sur ces bases, la CFDT vous fait une nouvelle proposition :

- *Utiliser des jours RTT actuellement imposés sur la période 2018-2019 pour combler les 7, 9 et 11 mai 2018. Cette semaine serait ainsi en congé dans tous les établissements conformément au souhait du Président.*
- *En contrepartie, l'espace de négociation est donc ouvert et la CFDT demande que les 4^{ème} et 5^{ème} semaine soient à la libre disposition des salarié(e)s.*

Vous noterez que cette proposition est de notre part une concession importante puisque nous accepterions :

- *Que ces jours RTT soient pris par anticipation par dérogation à notre accord d'harmonisation de gestion des modes de congés de 2001.*
- *De considérer la signature d'un accord temps de travail que nous n'avons jamais été en situation de signer depuis 17 ans.*

Nous considérons que la situation actuelle le justifie.

Il serait contraire et préjudiciable à l'intérêt du personnel de s'en tenir à la seule 5^{ème} semaine à libre disposition qui entérinerait et accompagnerait une perte de droits, celle de la 4^{ème} semaine à libre disposition sur la période légale.

Nous espérons que vous partagerez ces préoccupations de nature à améliorer les conditions de vie et de travail des salariés.

Dans l'attente de vous lire, soyez assuré Monsieur le Directeur, de mes respectueuses salutations.

**La CFDT appelle l'ensemble des salarié(e)s à signer la
pétition proposée par la CGT et la CFDT.**

